



Année préparatoire (candidats sourds)
en vue de préparer le diplôme d'Éducateur Spécialisé
ou d'Éducateur de Jeunes Enfants
(et valider une Licence d'État « Education et intervention sociale »)

***Pour vous inscrire à la session de l'Année Préparatoire (septembre 2016 à mai 2017),
Lisez attentivement la présente notice et inscrivez-vous à partir du 1er octobre 2015
depuis notre site www.efpp.fr***



ÉCOLE DE FORMATION PSYCHO PÉDAGOGIQUE

22 RUE CASSETTE 75006 PARIS T. 01 44 39 71 30 / F. 01 44 39 71 39 / info@efpp.fr / www.efpp.fr



Sommaire

Introduction.....	3
Objectifs.....	4
Organisation et contenus.....	4
Les stages	4
Les regroupements	5
Les intervenants.....	6
Le bilan de l'année préparatoire.....	6
REGLEMENT D'ADMISSION.....	7
I -Admission en Année Préparatoire	7
II – Admission en formation d'Educateur Spécialisé ou Educateur de Jeunes Enfants	7
INSCRIPTION A L'ANNEE PREPARATOIRE.....	8

Identité de l'EFPP

Créée en 1946, l'École de Formation Psycho-Pédagogique (EFPP) est :

- Gérée depuis 1962 par une association à but non lucratif (loi 1901)
- Liée à l'Institut Catholique de Paris par protocole.
- Agréée par Arrêté Interministériel pour la préparation au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé et au Diplôme D'Etat d'Educateurs de Jeunes Enfants
- Financée par le Conseil Régional d'Ile de France pour les formations initiales
- Organisme de formation continue pour le secteur sanitaire et social
- Organisme de formation continue pour la formation des cadres (CAFERUIS).
- Membre de l'Unaforis (Union Nationale des Associations de formation et Organismes de Recherche de l'insertion Sociale)

L'Année Préparatoire aux formations d'Educateur de Jeunes Enfants ou Educateur Spécialisé

Introduction

L'accès à ces professions, qui s'adresse à des publics très divers et majoritairement oralistes, exige une ouverture à la communication en français oral.

A l'EFPP, des aménagements ont été développés depuis 1981 pour les étudiants sourds ou malentendants quel que soit leur niveau de surdité ou leur mode de communication. Ces aménagements, mis en place tous les deux ans, facilitent l'accès au diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé et d'Educateur de Jeunes Enfants, pour l'exercice du métier dans l'ensemble des établissements du secteur social et médico-social.

L'école prend en compte la difficulté spécifique des étudiants sourds dans leur rapport à la langue française écrite et les efforts déployés pour réussir un parcours scolaire jusqu'au baccalauréat et au-delà. Ce parcours a parfois laissé peu de temps pour s'exercer à des activités éducatives, préalables à la formation.

Tous les deux ans, une session de la formation est ouverte aux candidats sourds.¹

La prochaine session débutera en septembre 2016

Les étudiants sourds bénéficie de cette **année préparatoire** qui propose une alternance cours / stage professionnel, effectuée sous le contrôle de l'EFPP.

¹Un candidat sourd ou malentendant doit fournir une attestation de travailleur handicapé à demander à la MDPH dont il dépend.

Pour bénéficier de ce dispositif, soutenu par le conseil régional d'Ile de France, les étudiants sourds doivent obligatoirement être reconnus *Travailleurs Handicapés*. Cette reconnaissance est à demander par le candidat lui-même auprès de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) -*Renseignements auprès de la Maison départementale des personnes handicapées*.

Au terme de l'année préparatoire, les étudiants sourds intègrent la formation d'Educateur spécialisé pour préparer le Diplôme d'Etat, avec les étudiants entendants et dans des conditions de déroulement identiques.

Coût : le coût de l'année préparatoire à la charge de l'étudiant est environ de 450 euros (frais d'inscription compris).

Le coût moyen annuel de formation d'Educateur Spécialisé s'élève à 840 euros environ, celui de la formation d'Educateur de Jeunes Enfants à 730 euros environ.

Objectifs

L'année préparatoire vise, pour l'étudiant sourd, à :

- Vérifier sa motivation et la pertinence du choix de formation (nous pouvons permettre que les candidats qui le souhaitent définissent progressivement pendant cette période le choix du secteur de formation, et plus précisément le choix de cursus ES ou EJE).
- sensibiliser à une démarche méthodologique de l'expression verbale (l'écrit et l'oral/LSF) et à une dynamique de formation en alternance (démarche réflexive entre l'expérience et la réflexion « professionnelles »).
- sensibiliser aux disciplines qui seront abordées pendant les deux cursus envisagés (aspects psychologique, juridique, sociologique, ethnologique, éducatif, pédagogique...)

Organisation et contenus

L'année préparatoire est marquée par une dynamique d'alternance mise en œuvre de septembre à mai autour de 2 stages (durée totale de 8 mois) et 7 semaines de regroupement (210h). Elle fait l'objet d'une évaluation prise en compte pour l'admission de l'étudiant sourd ou malentendant en formation d'Educateur de Jeunes Enfants ou Educateur Spécialisé.

Les stages

Ils visent la découverte d'une structure et de pratiques à travers la participation à une dynamique d'équipe, et l'observation (progressivement participante) de la fonction éducative au regard des situations et des publics rencontrés. S'imprégner d'une ambiance et se sensibiliser aux contraintes et ressources institutionnelles par une

participation progressive aux actions menées, sont les éléments majeurs de cette démarche.

Pour offrir aux candidats la possibilité de préciser leur choix de cursus, deux stages (dont un dans le champ de la petite enfance) sont mis en place. L'accompagnement à cette démarche est mené de manière individualisée par les responsables de ce dispositif (selon les souhaits et l'expérience de chaque étudiant, un prorata ou des modalités d'articulation de stages seront envisagés...).

La visite sera mise en œuvre sur l'un des stages selon la pertinence pédagogique définie par les responsables pédagogiques.

Les regroupements

Au regard des disciplines auxquelles les candidats doivent se sensibiliser, quel que soit le cursus vers lequel ils s'orientent, le choix s'est arrêté sur des semaines à « thèmes ». Ainsi, les étapes du développement de la personne (bébé, enfant, adolescent, adulte), point de base et de référence des deux cursus considérés, sont abordées de manière plus marquée pour les deux premiers thèmes, et selon les approches mentionnées dans les objectifs.

Complémentairement, des visites d'établissements sont organisées en vue de découvrir des structures et des pratiques, permettant aux étudiants d'identifier des contextes professionnels propres aux deux formations. Afin de faciliter la dynamique interactive, des exposés/fiches de lecture... sont produits par les étudiants à partir de sujets définis entre eux-mêmes et leurs responsables pédagogiques.

- 7 semaines, d'une durée horaire de 30 à 32 h s'organisent autour de l'un des thèmes, selon un programme qui s'appuie sur les éléments suivants :

- ▶ Approche psychologique
- ▶ Approche éducative et pédagogique (littérature enfantine, jeu, ...au regard du développement et des limitations/handicaps qui peuvent survenir, l'observation en éducation
- ▶ Sensibilisation au cadre juridique et à l'approche sociologique/ethnologique
- ▶ Atelier d'écriture
- ▶ Atelier langage-écriture : *La dimension de l'écriture en tant qu'outil d'expression de la pensée y est renforcée et approfondie. Les étudiants sourds disposent là d'un espace leur permettant d'affiner et de développer l'expression écrite qui souvent se trouve entravée par la question de la surdité (construite avec un « défaut » de langue). La question des écrits spécifiques à la formation est ainsi anticipée. L'animateur(trice) de cet atelier est un(e) orthophoniste qualifié(e) dans le domaine de la surdité.*
- ▶ Groupe d'analyse des pratiques (GAP) : *Il est question là de mettre en place une réflexion collective sur les pratiques rencontrées et mises en place (progressivement) par les stagiaires et sur les différents aspects de l'action éducative au regard des*

spécificités et des problématiques des personnes accompagnées (présentées par les étudiants). La dimension de l'équipe professionnelle y est, de fait, abordée en tant que « l'un des moyens de la mission » de chaque structure. Ce temps permet une sensibilisation à ce que sera le GAP pendant la formation initiale.

- ▶ *Groupes de parole : Chacun avance avec « sa » surdité. Ce temps de parole/échange/réflexion, a pour objectif de permettre un travail sur les difficultés liées à la surdité dans le cadre professionnel avec des collègues sourds et entendants et dans la rencontre avec les usagers accompagnés. Les questions de relation, distance, positionnement, seront abordées. Ce temps est animé par un professionnel psychologue ayant une bonne connaissance de la surdité.*
- ▶ *Régulation – échanges en groupe*
- ▶ *Travaux personnels (essentiels dans les temps intermédiaires) – exposés*
- ▶ *Visites d'établissements*
- ▶ *Médiations éducatives : sur une semaine au choix (environ 6^{ème} semaine de regroupement), - sessions communes organisées dans la formation initiale qui permettent de rencontrer des étudiants déjà engagés dans les cursus ES et EJE.*
- ▶ *Bilans individuels (dernière semaine de regroupement) permettent de finaliser les épreuves d'examen d'entrée des cursus EJE ou ES.*

Les intervenants

Deux formateurs de l'EFPP assurent la responsabilité pédagogique du groupe dans le cadre de la préparation conjointe et l'animation en relais des cours et des ateliers conduits avec d'autres formateurs internes et/ou des formateurs/intervenants professionnels externes dans cette dynamique pédagogique.

Des interprètes en Langue des Signes Française assurent la traduction sur la base de la procédure mise en œuvre à l'EFPP.

Le bilan de l'année préparatoire

L'année préparatoire est finalisée par une série de bilans :

- Un bilan de l'ensemble des travaux écrits réalisés au cours de l'année, incluant l'atelier d'écriture. Ce bilan fait apparaître les qualités et les difficultés, les progressions constatées et les marges de progression possibles *du candidat*.
- **Un bilan pédagogique** de l'année, qui prend en compte notamment l'évaluation du terrain de stage et la dimension groupale de sa participation à *toutes les instances de l'année préparatoire*, est réalisé avec le candidat. Il donne lieu à un écrit du candidat et du formateur.

Ces deux bilans serviront à la validation de l'admission en première année de formation du cursus choisi par le candidat (Educateur Spécialisé ou Educateur de Jeunes Enfants) –voir chapitre : règlement d'admission, ci-après.

REGLEMENT D'ADMISSION

I - Admission en Année Préparatoire

➤ **Elle est conditionnée par :**

- **Une évaluation écrite** : elle permet de vérifier un niveau rédactionnel minimum. Elle fournit des repères pour identifier une marge de progression. Des alertes peuvent être données à cette occasion dont le candidat devra s'emparer au cours de l'année préparatoire. Cet écrit est noté sur 20.
- **Un entretien de motivation** réalisé par deux personnes (un formateur et un professionnel de terrain). Son objet est de clarifier les représentations du candidat sur le métier d'ES et d'EJE et de vérifier son intérêt pour s'engager dans cette formation, d'estimer sa capacité à se mobiliser et à s'ouvrir à la diversité de ce métier, de vérifier son niveau d'étude et d'expérience, de repérer d'éventuels allègements.
Cette épreuve est notée sur 20. Toute note inférieure à 10 est éliminatoire.

DECISION : Une **commission d'admission** se prononce à l'issue de ces deux épreuves sur l'entrée en année préparatoire.

A la fin de l'année préparatoire sont réalisés deux bilans :

- **Un bilan des travaux écrits** réalisés au cours de l'année, incluant l'atelier d'écriture, servira pour la validation de l'épreuve écrite. Ce bilan fait apparaître les qualités et les difficultés, les progressions constatées et les marges de progression possibles *du candidat*.
- **Un bilan pédagogique** de l'année, qui prend en compte notamment l'évaluation du terrain de stage et la dimension groupale de sa participation à *toutes les instances de l'année préparatoire*, est réalisé avec le candidat. Il donne lieu à un écrit du candidat et du formateur.

II – Admission en formation d'Éducateur Spécialisé ou Educateur de Jeunes Enfants

➤ **Elle est conditionnée par :**

- **Le bilan des travaux écrits** réalisés lors de l'année préparatoire (cf. ci-dessus)
- **Une épreuve orale** réalisée par deux professionnels extérieurs au dispositif pédagogique de l'année préparatoire. Cette épreuve prend appui sur **le bilan pédagogique de l'année** (écrits du formateur et du candidat) préalablement fourni au jury. L'entretien sert à confirmer la motivation du candidat, à évaluer sa capacité à suivre le parcours pédagogique. Lors de cet entretien, le candidat devra montrer ce qu'il a saisi de son année préparatoire et présenter la manière dont il se projette dans la formation.
Cette épreuve est notée sur 20. Toute note inférieure à 10 est éliminatoire.

DECISION : Le **jury plénier d'admission** se prononce sur l'admission en première année de formation d'Éducateur Spécialisé à partir du bilan des travaux écrits et du résultat de l'épreuve orale.

INSCRIPTION A L'ANNEE PREPARATOIRE²

Conditions d'accès :

Pour être admis à suivre la formation, le candidat doit remplir **les conditions suivantes ***:

1. Etre titulaire ³soit :

- du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant ;
- du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant ;

A défaut d'un de ces diplômes :- avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau organisé par la DRJSCS⁴

Nota : Il est fortement conseillé aux candidats d'avoir exercé, avant l'inscription aux épreuves d'admission, une ou plusieurs expériences éducatives auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes handicapés ou inadaptés, dans le cadre d'un organisme permanent à caractère éducatif, social ou médico-social, en qualité de salarié ou de bénévole.

(Attention : les expériences en centre aéré ou en colonie de vacances ne sont pas suffisantes).

Pour toutes ces expériences, des certificats et/ou attestations sont à produire.

Toute absence de justificatif amènera la non prise en compte de ces expériences

Il est également fortement recommandé d'être titulaire de l'attestation PSC1 (Prévention et Secours Civique niveau 1)⁵.

2. Avoir satisfait aux épreuves de l'examen d'admissibilité (*voir page suivante « règlement d'admission »*)

3. Etre titulaire de l'attestation de reconnaissance de travailleur handicapé (MDPH)

²Conformément à l'Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et la Circulaire Interministérielle/DGAS/SD4A/2007/436 du 11 décembre 2007.

³ Les titres étrangers doivent faire l'objet d'une attestation d'équivalence reconnue à solliciter par le candidat auprès de l'autorité compétente

⁴cf. DRJSCS Paris : 01 44 84 27 00 ou liste des DRJSCS disponible par le lien internet [liste-des-DRJSCS.html](#)

⁵ Obligatoire pour se présenter au diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé.

Modalités d'inscription





Pour la rentrée en formation de septembre 2016, les candidatures seront ouvertes à partir du 1er octobre 2015 par préinscription en ligne sur notre site www.efpp.fr.

Droits d'examen : Ils sont à régler pour chacune des deux épreuves d'admission, par chèque à l'ordre de l'EFPP à joindre au dossier d'inscription (référence 2014 : 70 euros pour l'écrit, 120 euros pour l'examen oral).

Calendrier :

Réunion d'informations des candidats à l'année préparatoire : samedi 19 mars 2016 de 10h à 12h
Épreuves de l'examen d'entrée en formation (écrit et oral) : les 3 et 4 mai 2016

Votre inscription en 4 étapes pas à pas... :

-  **Etape 1 PRE-INSCRIPTION**
En ligne depuis le site www.efpp.fr, à partir du 1^{er} octobre 2015
-  **Etape 2 CONFIRMATION D'INSCRIPTION**
L'EFPP vous adresse, par mail un dossier à imprimer et à retourner, par voie postale, dûment complété et accompagné des documents suivants :
- ✓ Photocopie de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille (photocopie du livret de famille pour les femmes mariées)
 - ✓ Une lettre de motivation précisant les raisons du choix de cette formation.
 - ✓ Un CV avec justificatifs du parcours de formation et/ou des expériences salariées ou bénévoles dans le secteur sanitaire et social *ou toute autre expérience éducative (hors baby sitting) ou d'animation*
 - ✓ Les droits d'examen à régler en deux chèques bancaires.
-  **Etape 3 CONVOCATION A L'ÉPREUVE ÉCRITE**
A réception de votre dossier complet, l'EFPP vous adresse par voie postale une convocation à l'examen d'admission (épreuve écrite et entretien individuel de motivation)
-  **Etape 4 VOTRE ADMISSION EN ANNÉE PRÉPARATOIRE**
Vous recevez, par voie postale, les résultats de l'examen d'admission. Si vous êtes admis(e) au terme de l'examen, votre entrée en formation est conditionnée par la réception **impérative** des pièces suivantes :
- ✓ Copie du diplôme du baccalauréat ou équivalences telles que définies dans « conditions d'accès » de la notice d'information.
 - ✓ Certificat médical récent (moins de 3 mois) précisant que le candidat est apte à suivre la formation.
 - ✓ Photocopie de l'attestation d'inscription « Reconnaissance de travailleur handicapé » (à demander à la MDPH).